



SYNTHESE DU SEMINAIRE NATIONAL

Prévention des discriminations
et choix d'orientation :
quels enjeux, quelles alliances ?

22 mars 2024

Le Réseau RECI (Ressources pour l'égalité des chances et l'intégration) a pour vocation de produire des ressources pour aider à la compréhension et la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'intégration, de lutte contre les discriminations et d'égalité des chances.

Il bénéficie du soutien de l'ANCT et de l'Union européenne.

Directrice de publication : Morgane PETIT, déléguée du Réseau RECI

Retranscription : Ubiquis

Synthèse : Réseau RECI

Mai 2024

Réseau RECI

Mail : contact@reseau-reci.fr

Site internet : <https://biblio.reseau-reci.org>

Panorama de presse en ligne : <https://www.scoop.it/topic/immigration-integration-lutte-contre-les-discriminations>



Sommaire

Préambule.....	4
Ouverture de la rencontre	5
Inégalités et discriminations ethno-raciales :	7
Quelles réalités ? Quels impacts sur les choix d'orientation et parcours scolaires des élèves issus des quartiers populaires ? Quels enjeux en matière de politiques publiques ?	
Table ronde.....	14
Politique éducative et politique de lutte contre les discriminations : Quelle place accordée à l'orientation scolaire ? Quelles préconisations en faveur du service public de l'orientation ? Quelles mobilisations et quels efforts à poursuivre ?	
Les orientations au prisme des origines et du genre :	20
Différenciation, vécus discriminatoires et impacts sur l'insertion professionnelle des descendants d'immigrés	
Ouvrir le champ des possibles, soutenir les aspirations des familles et des jeunes,	24
quel rôle pour les associations locales ?	
Rapport d'étonnement du grand témoin	29
Mots de conclusions.....	31



Préambule

Ce séminaire national a été organisé par France Urbaine, Intercommunalités de France et le Réseau Ressources Pour l'Égalité des Chances et l'Intégration (RECI), le vendredi 22 mars 2024, au Pôle Joubert, Paris 9^e.

Depuis 2019, le Réseau RECI mène différents travaux sur la prévention des discriminations ethno-raciales dans le champ scolaire. Un certain nombre d'enquêtes internationales présentent le système éducatif français comme inégalitaire et dans ce cadre, certaines études pointent l'effet des discriminations ethno-raciales. En effet, l'institution scolaire connaît comme d'autres domaines (l'emploi, le logement...) des pratiques discriminatoires.

Fort de ces constats et sur la base des travaux et études menés, le Réseau RECI poursuit sa réflexion en interrogeant le champ de l'orientation scolaire, source d'enjeux et de tensions à la fois pour les institutions tantôt incriminées parfois impuissantes et les familles, tantôt stratégiques, parfois résignées face à un système qui peine à assurer la justice sociale.

A partir d'une sélection de ressources documentaires, le réseau a publié une note documentée intitulée : « Prévention des discriminations et choix d'orientation ».

A l'issue de cette publication, le Réseau RECI a souhaité ouvrir le débat et les réflexions avec ce séminaire, organisé en collaboration avec deux associations d'élus des collectivités et métropoles, France urbaine et Intercommunalités de France.

Les objectifs de ce séminaire étaient :

- ✓ D'éclairer les acteurs sur les processus de discrimination à l'œuvre ;
- ✓ D'interroger l'écosystème des acteurs pour préciser le rôle et la place de chacun sur la prévention des discriminations ;
- ✓ De valoriser les initiatives territoriales en faveur de la prévention des discriminations dans les choix d'orientation avec une attention sur le rôle et la place accordés aux familles.



Ouverture de la rencontre

Romain BRIOT

Directeur général Adjoint, Intercommunalités de France

Nous sommes heureux de vous accueillir à cette journée organisée avec France Urbaine et le Réseau RECI sur la prévention des discriminations dans le choix des orientations scolaires. Il nous semblait utile de poser le problème à l'échelle des intercommunalités, car elles

s'engagent de plus en plus dans les politiques de jeunesse, d'insertion et d'orientation. Elles sont ainsi amenées à mettre en place des stratégies pertinentes en lien avec les communes, les établissements scolaires et les acteurs locaux.

Agathe FORT

Co-animatrice du groupe de travail Lutte contre les discriminations, France urbaine

L'orientation scolaire est un sujet extrêmement important, qui touche l'ensemble des critères de discrimination : le genre, le handicap, les origines ethno-raciales et l'orientation sexuelle notamment. Afin de lutter de manière efficace contre les discriminations, il est important de bénéficier d'un portage politique local de longue durée. Nous observons souvent combien le turnover des décideurs impacte la poursuite des projets. C'est pourquoi il est indispensable qu'ils soient soutenus par les élus sur le long terme. Or, un portage politique solide doit reposer sur un référentiel commun. Ce dernier existe en

France : il s'agit du droit, bien organisé et solide. Malheureusement, il est peu utilisé. Il convient de se former et de se l'approprier pour comprendre la complexité des discriminations et leur enchevêtrement, notamment avec les inégalités socio-économiques.

L'examen des vécus discriminatoires montre l'importance de ce sujet dans les trajectoires de vie. Il est important de faire culture commune autour du droit, qui prévoit le même traitement pour chacun. L'enjeu est de faire advenir réellement cette égalité des chances tant promise.

Paul VAUTRIN

Chargé de projet Lutte contre les discriminations, Programme lien social et Image des quartiers, ANCT

Quelques chiffres illustrent ce qui vient d'être dit, concernant la mobilité sociale en France. Si le pays se situe bien en termes de distribution des richesses et d'inégalités des revenus, il se classe très mal sur le plan de la mobilité. Cela signifie que les Français percevant les revenus les plus faibles ont tendance à rester davantage dans cette situation que les populations comparables à d'autres pays de l'OCDE. Les enfants nés dans les départements riches ont davantage d'opportunités d'ascension

sociale. Ceux qui déménagent dans ces départements également. Les enfants des familles défavorisées ont 2,5 fois moins de chance d'obtenir des diplômes de l'enseignement supérieur que ceux des familles aisées.

Réduire toutes les inégalités entre les élèves est un idéal qui dépasse notre champ d'action aujourd'hui, même si de nombreux acteurs travaillent en ce sens. Réduire les discriminations est davantage à notre portée. La discrimination en se basant sur un ou

plusieurs critères prohibés contribue à renforcer les inégalités et notamment celles liées à l'accès à l'éducation. Cibler une discrimination, ce n'est donc pas viser toutes les inégalités, mais s'attaquer à un problème précis selon plusieurs prismes. La compréhension en premier lieu, puis la dissuasion et la sanction. La Politique de la ville est l'une des seules politiques publiques qui intègre la lutte contre les discriminations. La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de février 2014 le rappelle, elle favorise une politique d'intégration et de lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers.

En ce sens, l'ANCT cible les critères de l'origine réelle ou supposée et du lieu de résidence car ce sont les principaux vécus discriminatoires éprouvés dans les quartiers prioritaires. De manière complémentaire, la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine-anti-LGBT+ pilote la lutte contre les discriminations, en raison de l'origine. De

Morgane PETIT
Déléguée pour le Réseau RECI

Le Réseau RECI compte cinq structures "ressources" implantées dans cinq régions, qui visent à produire de la connaissance par la mutualisation et l'interdisciplinarité des approches, sur la façon dont les politiques publiques se saisissent de la lutte contre les discriminations et l'égalité des chances. Le réseau produit à la fois des notes d'analyse et des ressources documentaires.

Depuis quelques années, le réseau se concentre et analyse des démarches

manière générale, l'articulation entre les politiques publiques est un enjeu pour gagner en efficacité en matière de lutte contre les discriminations.

Nous soutenons le Réseau RECI depuis sa création dans son travail de mutualisation des outils et des moyens. Ces moyens ont été réaffirmés depuis 2019 s'agissant des travaux menés sur la prévention des discriminations ethno-raciales dans le champ scolaire, car nous avons besoin de connaissances et d'outils sur ce plan. Le choix a été fait de laisser les acteurs locaux décider des priorités afin d'agir au plus près des quartiers. Les plans territoriaux de lutte contre les discriminations ne sont pas systématiques. Pour autant, le plan national de lutte contre les discriminations liées à l'origine prévoit l'intégration de la thématique dans les contrats de ville en tant qu'objectif stratégique. Afin d'alimenter les acteurs locaux, l'action du Réseau RECI demeure ainsi essentielle. L'ANCT poursuit son soutien et son appui aux acteurs engagés.

territoriales de lutte contre les discriminations, liées à l'emploi au logement... A ce titre, nous organiserons prochainement des journées d'échanges consacrées à la discrimination dans le logement.

Merci à toutes et à tous pour votre participation. Cette journée d'échanges permettra de tirer des enseignements et de préciser des pistes à suivre face aux défis que nous avons à relever.



Inégalités et discriminations ethno-raciales :

Quelles réalités ? Quels impacts sur les choix d'orientation et parcours scolaires des élèves issus des quartiers populaires ? Quels enjeux en matière de politiques publiques ?

Bénédicte GALTIER

Adjointe au directeur du département Société et politiques sociales, France Stratégie

Cette intervention se fonde sur deux rapports récemment publiés par France Stratégie. Le premier, intitulé [« Scolarité et poids des héritages »](#), montre comment l'origine sociale et l'ascendance migratoire contribuent à construire des parcours scolaires différenciés, et ce dès les premières années jusqu'à l'enseignement supérieur ou la sortie du système éducatif. Le deuxième rapport, [« Les politiques publiques en faveur de la mobilité sociale des jeunes »](#), commandé par la présidente de l'Assemblée nationale, examine la situation des jeunes au début de leur carrière professionnelle. L'analyse est menée sous le prisme de la mobilité sociale.

En préambule, les travaux menés ne permettent pas de dire si les inégalités de

parcours scolaire et de mobilité sociale résultent ou non de discriminations ethno-raciales. En revanche, ils permettent de quantifier et préciser au moins en partie les écarts de parcours scolaires des jeunes, avec ou sans ascendance migratoire.

S'agissant de la méthode, dans la plupart des enquêtes réalisées, l'ascendance migratoire est saisie par la nationalité de naissance des parents. Deux cas ont été distingués : aucun parent d'origine immigrée, et un ou deux parents étrangers ou nés à l'étranger. Dans ce deuxième cas qui recouvre diverses situations, sont nommés indifféremment les jeunes avec ascendance migratoire, les jeunes de parents immigrés ou les jeunes issus de l'immigration.

Des parcours scolaires différenciés, pour quelles raisons ?

Premièrement, les élèves avec ascendance migratoire ont des trajectoires scolaires moins favorables que les autres élèves. De l'école maternelle à la fin de l'école élémentaire, les élèves avec ascendance migratoire ont un niveau plus faible et ils redoublent plus souvent. En CM2, ils ont progressé davantage et comblé une partie du retard identifié au CP. En d'autres termes, les enfants des immigrés bénéficient particulièrement de la scolarisation en primaire. Néanmoins, la tendance s'inverse au collège : les élèves ayant des parents d'origine immigrée sont beaucoup moins

nombreux à être parmi les élèves qui réussissent le mieux. Ils sont également deux fois plus nombreux à sortir du système scolaire en fin de collège. Le lycée conforte encore les écarts. En effet, les élèves issus de l'immigration sont moins souvent orientés en lycée général et technologique. En outre, ils réussissent moins au bac, s'engagent moins dans des études supérieures, et dans des cursus moins longs et moins prestigieux. Enfin, ils sont plus nombreux à sortir du système éducatif sans diplôme. Les trajectoires sont donc globalement moins favorables.

Toutefois, ces trajectoires moins favorables sont davantage liées à l'origine sociale qu'à l'ascendance migratoire. Les enfants avec ascendance migratoire sont plus souvent issus de familles défavorisées, avec un moindre niveau d'éducation de leur mère que pour les autres enfants.

À origine sociale et familiale et à contexte de scolarisation comparables (en/hors éducation prioritaire), les désavantages des élèves de parents immigrés s'estompent voire disparaissent. On note même que les jeunes avec ascendance migratoire ont une probabilité plus faible de se trouver dans les filières professionnelles. Leurs trajectoires sont proches des enfants de même catégorie sociale que la leur et ils ont même une probabilité plus faible de sortir sans diplôme.

Troisièmement, les trajectoires scolaires diffèrent selon l'origine géographique des parents. Les enfants dont les parents sont issus d'Afrique subsaharienne rencontrent plus de difficultés, ils obtiennent de moins bons résultats et sont plus nombreux à sortir sans diplôme. Ils accèdent moins souvent au bac. Les enfants dont les parents sont d'origine asiatique se démarquent au contraire par leur sur-réussite, c'est-à-dire de meilleurs résultats en sixième et en troisième, des orientations plus fréquentes vers des filières prestigieuses et des taux records de réussite au bac. À caractéristiques sociodémographiques identiques, les différences se réduisent ou disparaissent entre les jeunes avec ou sans ascendance migratoire. Les filles de parents maghrébins, portugais ou asiatiques obtiennent même de meilleurs résultats que les enfants de parents natifs de France.

Quatrièmement, les écarts de trajectoire des enfants avec et sans ascendance migratoire s'expliquent aussi par une forte ségrégation socio-ethnique des établissements scolaires. Seuls 3 % des

élèves sont scolarisés dans des établissements qui concentrent plus de 15 % d'élèves étrangers. Les élèves eux-mêmes étrangers ont une probabilité plus forte d'être scolarisés dans ce type d'établissement et ils ont également une probabilité accrue d'être scolarisés dans des établissements d'éducation prioritaire.

Enfin, l'origine sociale est le facteur le plus déterminant du parcours scolaire, puis vient le genre et enfin l'ascendance migratoire. Les écarts entre les élèves avec et sans ascendance migratoire sont indéniables, mais limités lorsque l'on considère les enfants toutes origines confondues. En ce qui concerne les élèves entrés en sixième en 2007, 15 % des jeunes dont les parents sont d'origine française sont arrivés en sixième en retard pour 25 % des jeunes de parents d'origine immigrée. Au terme de la trajectoire, plus de 42 % des élèves de parents français sont entrés dans l'enseignement supérieur, contre 37 % des jeunes de parents d'origine immigrée. Suivant la même tendance, 17 % des élèves de parents français sont sortis du système scolaire sans diplôme, contre 22 % chez les élèves de parents immigrés.

Le deuxième rapport s'intéresse et examine si un jeune a plus ou moins de chance d'occuper une position sociale inférieure ou supérieure à celle de ses parents, selon qu'il soit ou non d'origine immigrée. Une étude menée à ce sujet s'intéresse à la mobilité générationnelle sous l'angle des revenus.

La première conclusion est que les jeunes dont les deux parents sont immigrés ont une probabilité plus élevée de réaliser une mobilité ascendante. Les parents d'origine immigrée résident le plus souvent dans les grandes villes, qui offrent un plus grand dynamisme de l'emploi. À périmètre géographique comparable, pour des parents de même catégorie socioprofessionnelle et à

même niveau de diplôme, les jeunes de parents immigrés ont une probabilité plus forte de mobilité ascendante. Ce sont les jeunes de parents originaires d'Asie qui ont la plus grande probabilité de s'élever socialement.

Deux hypothèses peuvent expliquer ce phénomène :

- ✓ D'une part, les pères immigrés sont moins bien rémunérés que les pères non immigrés détenant des compétences identiques ;
- ✓ D'autre part, ils sont plus impliqués dans l'éducation de leurs enfants. La

mobilité sociale ascendante coexiste avec un risque de mobilité sociale descendante ou de rester coincé en bas de la hiérarchie sociale.

En conclusion, les résultats présentés sont des moyennes qui peuvent renforcer l'impression d'un déterminisme, mais il n'existe pas de déterminisme absolu. Les trajectoires sont très diversifiées. Par ailleurs, il existe des leviers permettant d'agir contre la reproduction intergénérationnelle des inégalités et d'ouvrir l'éventail des trajectoires possibles pour les personnes.

Qu'en est-il de la mobilité sociale ?

Lorsque l'Assemblée nationale nous a demandé de travailler sur les politiques publiques en faveur de la mobilité sociale des jeunes, nous n'avons pas trouvé de politique publique existante dans ce domaine. Nous avons donc interrogé les facteurs agissant sur la mobilité sociale et sur lesquelles la politique publique pourrait agir. Nous avons identifié plusieurs déterminants et rappelé les politiques susceptibles de favoriser la mobilité sociale des jeunes.

Si l'ascendance migratoire a une incidence sur la mobilité sociale des jeunes, le facteur prépondérant est l'origine sociale, qui agit par plusieurs canaux. Tout d'abord, le capital culturel des parents joue très fortement dès la petite enfance. L'origine sociale comprend également le capital économique des parents, et en particulier l'aide financière qu'ils peuvent apporter aux enfants afin qu'ils

suivent des études supérieures. Troisièmement, l'information communiquée aux jeunes au sein de leur famille peut contribuer à les orienter vers l'éducation supérieure. Quatrièmement, nous observons les biais perceptifs précédemment évoqués : selon l'origine sociale des élèves, des enseignants estiment qu'ils peuvent plus ou moins réussir. Enfin, les ambitions des jeunes eux-mêmes dépendent de leur origine sociale : plus leur milieu est défavorisé, plus leurs ambitions sont modestes. Ils ont tendance à sous-estimer leur classement réel à raison de leur milieu social. Un moyen de défendre l'ambition des jeunes serait de leur communiquer des informations plus précises.

Une limite de la politique publique est qu'elle ne peut évidemment s'immiscer dans l'intimité des familles, mais il est possible d'agir sur d'autres facteurs.

Émilie ARNOULET, Ingrid DEQUIN

Membres du Réseau RECI, co-auteurs de la note "Prévention des discriminations et choix d'orientation"

Le système éducatif français est souvent présenté comme inégalitaire. Les inégalités se construisent tout au long des parcours et peuvent se cumuler à chacune des étapes. Les textes officiels, et notamment les circulaires de rentrée, n'évoquent pas les phénomènes de discrimination. Ils évoquent davantage le harcèlement scolaire, l'égalité des chances ou la lutte contre l'homophobie. Le Réseau RECI souhaitait donc savoir si nous étions face à un déni du phénomène ou à une absence de reconnaissance.

Un séminaire consacré à la prévention des discriminations ethno-raciales dans le champ scolaire s'est tenu en janvier 2020. Puis, afin de poursuivre la réflexion, un travail de benchmark a été mené, permettant de s'intéresser aux expériences nationales et internationales de lutte contre les ségrégations scolaires. En effet, ces phénomènes sont susceptibles de mettre en jeu des processus de discrimination ethno-raciale d'ordre systémique. En 2021, un séminaire dédié aux cités éducatives a été organisé. L'enjeu était d'approfondir la compréhension des phénomènes et de répondre à ces problématiques par une coopération accentuée portée par les cités éducatives.

Le Réseau a voulu poursuivre le travail en interrogeant le champ de l'orientation scolaire, qui peut être à la fois une source d'enjeux et de tensions pour les institutions et les familles. Elles-mêmes adoptent des postures tantôt « stratégiques » tantôt « résignées » face à un système qui pérennise l'injustice sociale.

En 2022, le Réseau RECI a démarré par la réalisation d'un état des lieux des recherches sur l'orientation scolaire, à partir d'une bibliographie ciblée. La production d'une note intermédiaire a

permis de cerner et de préciser les processus de discriminations à l'œuvre, les publics concernés et la place et le rôle des acteurs notamment les familles, les jeunes et les institutions.

Plusieurs questionnements ont permis de structurer la réflexion :

Premièrement, comment les phénomènes de discrimination ethno-raciale sont-ils pris en compte dans les dispositifs d'égalité des chances et quel est le poids des représentations dans les prises de décision ?

Deuxièmement, quelles sont les interactions entre les acteurs impliqués dans ces processus et quelle est la place accordée aux familles ?

Troisièmement, quels effets peut-on mesurer à travers la mise en place des dispositifs et quel état des lieux peut-on en dresser ?

En 2023, ce travail a donné lieu à la publication de la note documentée « Prévention des discriminations et choix d'orientation ». La note est organisée en trois grandes parties. La première partie traite de l'organisation institutionnelle de l'orientation, son système d'acteurs. La deuxième partie aborde les processus et mécanismes à l'œuvre, qui peuvent traduire des pratiques discriminatoires de la part du système d'acteurs. Enfin, la troisième partie traite des dynamiques nationales et des initiatives territoriales qui permettent de venir contrer ces phénomènes.

L'orientation scolaire jouait historiquement un rôle en matière de régulation des flux, centrée sur des enjeux d'accès aux études supérieures et à la formation professionnelle. L'orientation doit aider à définir les aspirations afin que les jeunes puissent construire eux-mêmes leur parcours. Pour autant, l'organisation de l'orientation a

longtemps été cloisonnée, ce qui rendait assez complexe la lisibilité des dispositifs et des différents acteurs de l'orientation. Cela a conduit à revisiter le partage des compétences entre les acteurs institutionnels et notamment entre l'État et les Régions. La nouvelle répartition devait permettre aux jeunes d'élaborer leurs projets et d'effectuer des choix éclairés. Quoi qu'il en soit, il faut noter que ce sont les familles les plus défavorisées qui peinent à inscrire l'orientation dans un processus long. Il existe aussi des effets de contexte résultant de moyens inégalement répartis. Ils déterminent des inégalités territoriales propices à accroître les discriminations vécues par les élèves.

Les choix d'orientation sont-ils le reflet des inégalités ? Ils sont parfois corrélés aux résultats scolaires et au milieu social des familles, mais également aux choix réalisés en matière d'orientation scolaire, dont les prémisses s'organisent dès le collège. Cela a indéniablement un impact sur l'insertion professionnelle de ces jeunes citoyens et citoyennes.

Les parcours scolaires des jeunes sont marqués par de fortes inégalités sociales. À niveaux scolaires comparables, les jeunes issus des milieux sociaux les moins favorisés sont davantage orientés vers les formations les moins prisées. Or une inégalité devient une discrimination quand elle affecte massivement ou durablement un groupe ayant des caractéristiques communes.

Ce constat a conduit à examiner plus précisément les mécanismes et processus à l'œuvre. Le premier mécanisme identifié est la catégorisation sociale et la représentation des publics. Les stéréotypes, positifs ou négatifs, influencent le comportement des élèves et en réaction à ces croyances, ils peuvent intérioriser ces stéréotypes. Dans cette perspective, le phénomène d'attribution identitaire, par lequel on peut être amené à regarder l'élève par

le prisme culturel, a également été examiné. On raisonne alors par groupe d'appartenance plutôt que de façon individuelle. Le risque est d'enfermer ces publics dans un prisme culturel.

Les phénomènes d'autocensure ont également été pointés. Certaines études ont montré que tout ce qui est relatif à l'ambition scolaire n'est pas lié à l'établissement, mais à la modestie du milieu familial. L'origine sociale influence les préférences et les décisions d'orientation.

Les biais de notation et de jugement scolaire entre les garçons et les filles ont également un impact. L'avantage va plutôt aux filles sur ce point, celles-ci étant perçues comme un être plus « moral ».

Enfin, la relation aux familles peut être biaisée par la norme scolaire, perçue comme un frein. Le risque est de nourrir des attentes conformes aux attentes de l'établissement sans lien avec le niveau de l'élève.

Une grande partie des mécanismes qui creusent des inégalités de parcours sont inconscients. Cela ne veut pas dire qu'il n'est pas possible d'agir. Le changement de regard ou de posture est un moyen de faire évoluer les situations.

Quant aux réponses apportées par les politiques publiques, elles sont nombreuses pour tenter de lutter contre ce phénomène. L'éducation à l'orientation a évolué et c'est une mission qui incombe à l'ensemble de la communauté éducative. Il est donc nécessaire d'agir collectivement. Les initiatives sont portées par le ministère de l'Éducation nationale, mais aussi par la politique de la ville. Certaines collectivités se sont mobilisées à travers des appels à projets qui permettent d'innover et de concevoir des projets adaptés à l'environnement local. Ces dispositifs visent en particulier l'égalité

des chances, pour compenser les inégalités sociales et territoriales.

Le Réseau RECI s'est intéressé à la place accordée à la prévention des discriminations dans ces dispositifs. Il existe par exemple un programme d'étude porté par Sciences Po depuis 2007 qui promeut la diversité en matière d'origine sociale. Un des enjeux de ces dispositifs est d'avoir un effet sur l'accès à l'emploi. Les stages de troisième et le PAQTE permettent aussi de travailler sur la prévention des discriminations auprès des employeurs. Les stages demeurent un enjeu important dans le parcours des élèves, car il s'agit de la première expérience avec le monde du travail. Dans certaines situations, le stage révèle les premières expériences en matière de vécu discriminatoire. Les actions de mentorat-tutorat sont également portées et traduit en une politique publique à part entière.

Au-delà des impulsions nationales, La ville de Villeurbanne fait figure de pionnière concernant le travail sur l'orientation scolaire et sur les inégalités et les discriminations ethno-raciales, car elle vise une mobilisation systémique. En effet, l'enjeu est d'associer l'ensemble de la communauté – familles, équipes éducatives, institutions, personnel et élèves – à une démarche. Le projet de lutte contre les discriminations ethno-générées à l'orientation en fin de troisième est un modèle à cet égard.

De manière générale, il y a une forte volonté de lutter contre les inégalités et la ségrégation scolaire et sociale dans les établissements, à l'échelle de la politique

de la ville. L'organisation peu lisible du système d'orientation interroge l'égal accès à l'information pour toutes les familles. Les familles qui ont le moins accès à l'information sont les moins dotées, les plus éloignées de l'environnement et celles qui ont les plus faibles moyens financiers.

Ainsi, les stratégies publiques de réduction des inégalités à l'orientation sont multiples avec un fort potentiel de mobilisation. Pour autant, ces dispositifs sont multiples et imbriqués, et par conséquent peu lisibles.

Face aux différentes formes de discrimination, le portage est mieux organisé concernant l'inégalité de genre, mais la prise en compte croisée des discriminations ethno-générées est plus faible. L'engagement politique est nécessaire sur les territoires pour mettre en place une démarche systémique et approfondie. La mobilisation des politiques publiques renforce sans nul doute le pouvoir d'agir des établissements et de leurs enseignants.

Peu d'éléments qualitatifs et quantitatifs sont disponibles concernant les évaluations de ces actions et les moyens humains dédiés. La discrimination est peu perceptible du point de vue des pratiques professionnelles. Or, le travail doit aussi porter sur ce volet, sans se limiter aux enseignants. Le positionnement des parents comme acteur-ressource est également peu lisible. Enfin, l'absence de suivi de cohorte empêche de mesurer l'impact des actions menées sur les parcours scolaires des jeunes.

Interventions de la salle

Qu'en est-il des suivis de cohorte ?

Yaëli BRINBAUM, CNAM

Les suivis de cohorte permettent de mieux mesurer la ségrégation scolaire. La question des discriminations étant très sensible, voire taboue dans la mesure où elle remet en question la méritocratie, il faudrait impliquer d'autres acteurs pour mesurer les biais. Une réflexion pourrait également être menée sur les données disponibles pour coconstruire des enquêtes communes.

Bénédicte GALTIER, France Stratégie

Nous assurons bien un suivi de cohorte des élèves qui sont rentrés dans le système scolaire. Néanmoins, les dispositifs étant multiples, il est difficile d'établir un lien entre les résultats observés et les politiques menées. Des évaluations sont également effectuées en sixième et au-delà.

Existe-t-il des spécificités en ce qui concerne les parcours scolaires des filles ?

Valérie DELION-GRELIER, Secrétaire générale du Conseil national des villes

Nous avons organisé un séminaire intitulé « Femmes, stéréotypes de genre, de l'orientation scolaire à l'insertion professionnelle ». Je souscris à une approche systémique et multidimensionnelle des discriminations. Il existe un déterminisme fort chez les jeunes des milieux défavorisés, qui ne se projettent pas, en particulier les filles. Ces mécanismes résultent également des pratiques d'enseignement. Il est donc possible d'ouvrir des perspectives en accompagnant les jeunes dès le collège, en leur permettant de se projeter. Il serait nécessaire de former les enseignants afin d'ouvrir le champ des possibles. En général, les filles obtiennent de meilleurs résultats jusqu'aux études supérieures, mais un véritable décrochage s'opère en faveur des hommes lors de l'insertion professionnelle.



Table ronde : Politique éducative et politique de lutte contre les discriminations :

Quelle place accordée à l'orientation scolaire ? Quelles préconisations en faveur du service public de l'orientation ? Quelles mobilisations et quels efforts à poursuivre ?

Participant·es à la table ronde

Sarah BENICHO

Directrice de la promotion de l'égalité et de l'accès aux droits, Défenseur des droits

Suzie CHEVEE

Cheffe de projet Cités éducatives, programme Éducation, ANCT

Anne DE ROZARIO

Directrice Générale Adjointe, ONISEP

Agathe FORT

Adjointe Ville inclusive, lutte contre les discriminations et santé, Ville de Villeurbanne

Sophie EBERMEYER, Chargée de mission, Mission ville inclusive et lutte contre les discriminations, Ville de Villeurbanne

Animatrice

Ingrid DEQUIN

Quels sont les publics les plus fragilisés en matière d'orientation ? Quelles sont les préconisations du Défenseur des droits, concernant notamment les outils à utiliser ?

Le **Défenseur des droits** opère sur différents champs de compétences concernant les droits de l'enfant. Tout d'abord, la convention des droits de l'enfant défend notamment le droit à la participation de l'enfant, le droit à l'information. Le Défenseur des droits a également la compétence de défense des usagers du service public. Il exerce enfin la compétence dans le domaine de la discrimination et de la promotion de l'égalité. Nous conjugons à l'occasion ces compétences.

Il est très important d'identifier les étapes et mécanismes producteurs d'inégalités et de discrimination afin d'apporter une réponse appropriée. Les principaux

facteurs, déjà évoqués, sont l'origine, le lieu de résidence et le sexe. Les inégalités culturelles sont importantes face à l'orientation, en particulier aujourd'hui. Le dispositif Parcoursup, qui oblige les élèves à agir encore plus tôt, renforce les inégalités dans le déploiement de la stratégie scolaire. Le corps enseignant peut aussi produire des discriminations à travers l'orientation et l'accès au stage. Il est important de distinguer ce qui relève des inégalités sociales et de la discrimination.

Le Défenseur des droits intervient d'abord à travers les saisines qu'il reçoit concernant les droits de l'enfant, mais elles demeurent peu nombreuses. Il

examine également des décisions prises à l'échelle des établissements, comme récemment l'interdiction faite à des élèves noirs de porter de coupes afro-américaines ; mais aussi des problématiques plus générales d'opacité, de droit à l'information et de discrimination. Enfin, se trouver sans affectation en lycée affecte le parcours scolaire. Les élèves sans lycée se trouvent le plus souvent dans des zones « politique de la ville » ou semi-rurales. Un travail particulier est également mis en place sur le problème des lycées sans professeurs. Les inégalités scolaires sont particulièrement flagrantes en Seine-Saint-Denis par exemple.

Des actions de promotion sont menées afin de mobiliser les acteurs autour des enjeux identifiés. L'étude EVASCOL portant sur la scolarisation des enfants allophones montre que les dispositifs ne fonctionnaient pas très bien. Une autre étude, ACA-DISCR1, a mis en lumière l'ampleur des discriminations dans l'accès aux études supérieures. Les recours en la matière sont notamment fonction du capital culturel des parents. Deux autres études, « Ubérisation » et « Destin » ont été menées. « Ubérisation » examine en quoi l'accès à ces dispositifs a permis ou non d'améliorer l'employabilité des jeunes et s'ils modifient la perception des acteurs locaux de l'emploi. L'étude « Destin » s'interroge sur les acteurs de l'insertion professionnelle. Ils doivent atteindre des objectifs précis avec un budget contraint, ce qui n'incite pas à aller chercher ceux qui en ont le plus besoin.

Un autre levier du Défenseur des droits est la formation. La sensibilisation passe par les jeunes eux-mêmes à travers le programme « Les jeunes ambassadeurs des droits de l'enfant » (JADE). Ils interviennent auprès des enfants pour leur parler de leurs droits à la participation et à l'information, des stéréotypes et des discriminations qu'ils peuvent subir. Le DDD accompagne

aussi l'IHE2F qui s'occupe de la formation des personnels de l'éducation. Un module d'autoformation sur les droits de l'enfant dans l'institution scolaire a été élaboré. Un autre module sur les discriminations sera prochainement en ligne.

Des recommandations d'amélioration des dispositifs et d'objectivation des pratiques sont émises, afin qu'elles ne soient pas discriminatoires. Le rapport rendu concernant la mise en œuvre de la convention internationale sur les droits de l'enfant pointe un certain nombre de problèmes d'accroissement de la ségrégation sociale.

Enfin, le Défenseur des droits a beaucoup travaillé ces dernières années sur les algorithmes et les problèmes qu'ils posent. Le système est à la fois opaque et peu lisible, les parents n'ont pas tous le temps de s'engager dans la compétition concernant Parcoursup ou Mon Master. Les algorithmes paraissent garantir une plus grande égalité, mais l'information est en réalité si volumineuse qu'elle ne peut être assimilée de façon pertinente. Alors que des parents prennent le temps d'accompagner au mieux leurs enfants, d'autres n'ont pas la possibilité d'assurer ce transfert de compétences.

Deux décisions concernant Parcoursup en 2018 et 2019 ont été publiées. La première précisait que le handicap n'est pas du tout pris en compte dans Parcoursup, alors qu'il peut générer un retard dans la scolarisation. La deuxième pointait le risque de discrimination induit par la prise en compte du lycée d'origine et de la résidence. Le souhait est de responsabiliser les acteurs qui créent et utilisent ces algorithmes, plus que les parents eux-mêmes. Les recommandations peuvent être très générales et systémiques, ce qui peut encourager le défaitisme. C'est pourquoi elles doivent être assorties d'orientations plus précises en matière de droit à l'information et à la participation des élèves.

Comment l'ONISEP s'emploie-t-il à renforcer l'égalité des chances et d'accès des publics ? Quel est le rôle de la plateforme Avenir(s) sur les compétences « à orienter » et « à s'orienter » ?

L'**ONISEP**, qui exerce sous la double tutelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, compte plus de 300 personnes réparties sur l'ensemble du territoire français et en Outre-mer, dont la double mission est d'informer et d'accompagner. À ce titre, quatre activités sont menées. Premièrement, la collecte de données relatives aux métiers et aux formations est réalisée sur l'ensemble du territoire. Les données collectées doivent avant tout être fiables. Deuxièmement, l'« éditorialisation » doit permettre de présenter une donnée non seulement fiable, mais également juste et équitable. La troisième activité est la constitution de ressources pédagogiques à destination des enseignants afin qu'ils puissent accompagner leurs élèves, mais également les parents. Enfin, la quatrième activité est la réponse en direct aux étudiants via une cinquantaine de conseillers, par tchat, téléphone et e-mail.

La première et principale ségrégation observée est liée à la catégorie socioprofessionnelle. Ainsi l'ONISEP doit apporter aux élèves et aux familles éloignées de l'information, la connaissance et la compréhension du monde qui les entoure et des dispositifs existants. Le champ des possibles de l'élève est évidemment restreint en fonction du capital culturel et économique des parents.

Il y a deux ans, l'ONISEP a développé le programme Avenir(s). Dès la rentrée 2024, une plateforme sera à disposition de l'ensemble des enseignants et des élèves. Il s'agit d'une plateforme numérique accompagnée par l'enseignant sous l'égide du chef d'établissement. Elle mettra à disposition de l'élève des ressources pédagogiques

qui lui permettront de construire un parcours d'orientation personnalisé.

L'orientation étant un long processus, la plateforme vise un accompagnement à partir de la cinquième jusqu'à la terminale. Le programme étant établi sur dix ans, son utilisation ne sera pas généralisée dès la première année, mais la plateforme sera au moins accessible à chacun.

Les dispositifs mis en place, reconnus par l'État et gratuits, viendront enrichir la plateforme grâce à une charte commune avec les associations à l'égalité des chances. L'objectif est que l'élève puisse s'informer afin de construire et préciser son parcours tout au long de sa scolarité. Un travail sera mené pour faciliter la découverte des métiers, afin de permettre aux élèves défavorisés de sortir du « stage kebab ». Il sera conduit en interaction avec les communes et les régions afin que l'information puisse être mise à disposition au bon moment. Elle peut concerner les stages de troisième, les ambassadeurs ou le mentorat. Nous souhaitons cibler plus spécifiquement les élèves en situation de décrochage ou en situation de non maîtrise de la langue. À ce titre des expérimentations sont menées en Normandie avec des élèves allophones qui sont le plus souvent démunis en ce qui concerne l'orientation. Des séquences et ressources spécifiques pourront leur être proposées par les enseignants qui pilotent le dispositif. L'enjeu est d'adapter les ressources aux enseignants et aux élèves en fonction des besoins.

L'ONISEP est suivi par Learning Planet Institut et le CEREQ concernant les mesures d'impact. Il travaille par ailleurs avec le CNAM, l'université de Paris et l'université de Mons en Belgique sur des

référentiels de compétences. Un enseignant n'oriente pas un élève, il le forme et l'accompagne afin qu'il soit en mesure de s'orienter. Il est présent pour l'aider à construire son projet éducatif afin qu'il fasse le bon choix le moment venu. L'orientation relève de l'ensemble des équipes éducatives. Le référentiel de compétences à s'orienter est le fruit d'un travail de recherche mené sur trois ans impliquant de nombreux acteurs. L'objectif est que l'élève puisse examiner les compétences requises dans certains

métiers qui l'intéressent pour travailler sur son orientation. Le choix d'orientation est par ailleurs un compromis reposant sur des critères éventuellement extrascolaires comme la proximité géographique.

Des centaines d'enseignants accompagnent aujourd'hui le projet de plateforme et des centaines d'établissements testent la plateforme en ce moment. L'objectif est une prise en main naturelle du dispositif.

Quelles sont les réponses apportées par l'ANCT, aux problématiques de discrimination aujourd'hui ?

L'**Agence nationale de cohésion des territoires** (ANCT) accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets. Une offre de service est déployée et dans ce cadre une mission en faveur de la politique de la ville est mise en place. Cette dernière est territorialisée, elle cible une géographie prioritaire où se concentre la pauvreté. Elle déploie des dispositifs spécifiques pour agir sur ces territoires. L'éducation occupe une place prioritaire au sein du dispositif. Les difficultés sont nombreuses. Ce sont notamment les échecs scolaires et les formations inadaptées.

La plateforme « Mon stage de 3ème » est spécifiquement dédiée aux élus en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et en réseau d'éducation prioritaire. L'enjeu est d'éviter le « stage kebab » choisi faute de mieux. 40 000 collégiens ont été accompagnés depuis le lancement de la plateforme en 2018 et plus de 70 000 offres déposées.

Les Cordées de la réussite sont une démarche visant à proposer un accompagnement à l'orientation qui accroît l'égalité des chances en suscitant l'ambition des élèves afin de réduire l'autocensure. L'ANCT a

vocation à faciliter l'accès des élèves des milieux les plus modestes à l'enseignement supérieur.

On compte aujourd'hui 208 cités éducatives. Leur généralisation est prévue à échéance de 2027 sur tous les territoires où les élus sont volontaires. Ces programmes ne se limitent pas aux communes, ils incluent également les préfectures et les structures académiques. Sur 1 500 quartiers prioritaires, les cités éducatives en couvrent environ un tiers aujourd'hui. De 2019 à 2024, plus de 240 millions d'euros ont permis aux cités éducatives de se déployer. Chaque cité éducative établit un diagnostic de territoire, précisant ses ressources et ses besoins. Cela donne lieu à des plans d'actions qui peuvent différer d'une cité à l'autre. Les cités éducatives traitent des enjeux liés à l'orientation, même si ce dernier dépend plus largement du ministère de l'Éducation nationale. En 2023, pratiquement 25 % des actions financées par les cités éducatives ont concerné l'orientation scolaire et l'insertion professionnelle. La première étape est de soutenir l'ambition des enfants et des jeunes du territoire.

Quelle fut la genèse du projet « Discri-O » porté par la ville de Villeurbanne ? Quel est l'enjeu de mobilisation systémique qui a conduit à créer des alliances ?

Agathe FORT

La **Ville de Villeurbanne** est très engagée dans la lutte contre les discriminations depuis une vingtaine d'années. L'objectif est de reconnaître les discriminations ethno-raciales qui sont souvent les plus occultées. Des tests ont été menés dans la ville concernant le logement et les prêts bancaires dans le cadre de la création d'entreprise. Cette dimension est importante, car un certain nombre de personnes qui ne trouvent pas de travail choisissent de créer leur entreprise. Les résultats ayant clairement mis en évidence des discriminations, la décision a été prise de travailler sur l'orientation scolaire. La ville a répondu à l'appel à projets de l'INJEP. Le souhait était d'inclure les professionnels dans la démarche en vue de déployer la recherche et de transformer les pratiques.

Nous avons besoin de tout le monde, car chaque acteur peut intervenir à un niveau spécifique. Par exemple, l'orientation en fin de troisième n'est pas une compétence municipale. En tant que ville, nous étions obligés de construire un partenariat. Avec l'aval du recteur, nous avons sollicité l'ensemble des collèges et lycées de Villeurbanne afin de participer au projet. Les principaux de collège et les proviseurs volontaires se sont engagés dans le projet. Les élèves ont également été

associés à la démarche, en tant qu'acteurs principaux.

Le projet avançait bien jusqu'à ce que certaines parties prenantes soient mutées. Le remplacement de directeurs d'établissement par des personnes non formées et peu ou pas sensibilisées à l'importance du projet n'ont pas permis de le mener à son terme. La démarche a néanmoins permis de produire un savoir collectif important. Le lien avec les associations de parents d'élèves est toujours actif pour organiser une journée et les informer sur leurs droits, car ils ne savent pas comment déposer des recours.

Quoi qu'il en soit, le portage politique est essentiel pour la conduite du projet, d'où l'idée de faire culture autour du droit. Notre objectif à Villeurbanne est de continuer à former les parents et faire connaître le projet afin qu'il puisse nourrir les réflexions de l'Éducation nationale et des collectivités. Les directeurs d'établissement étaient très impliqués, ils avaient choisi les sujets à traiter dans leurs groupes de travail.

Le projet fait l'objet de peu de suites concrètes en l'état actuel des choses, hormis la formation des parents d'élèves, néanmoins c'était une voie fertile, qu'il est nécessaire de mieux faire connaître.

Sophie EBERMEYER

Le projet montre que l'on peut travailler dans le champ éducatif avec un référentiel de lutte contre les discriminations, et pas seulement avec un référentiel égalité des chances.

Ce projet de grande ampleur est compliqué à mettre en place, surtout en l'absence d'une politique nationale claire de lutte contre les discriminations. Il requiert donc un engagement

important des acteurs. La première action a été la constitution d'un comité de pilotage comprenant l'ensemble des acteurs concernés par l'orientation, dont la mission était de travailler à l'élaboration d'un référentiel commun. Plusieurs rencontres ont été programmées pour partager ce référentiel. Une enquête exploratoire a également été conduite auprès des acteurs du projet. 292 personnes ont été

impliquées : 158 professionnels et bénévoles, 16 parents d'élèves, 48 professionnels de l'Éducation nationale et 35 élèves sensibilisés, dont 12 lycéens.

La formation a été une étape indispensable de la démarche. D'une durée de deux jours, elle a été un moyen important de mobiliser les acteurs, car il existe bien entendu des divergences de points de vue et même des conflits. Le point important est une reconnaissance commune des discriminations. La formation comporte des volets de sociologie et de droit. Par ailleurs, des « recherches-actions » ont notamment concerné l'analyse des bulletins scolaires, l'interaction des professionnels avec les élèves et la parole des élèves sur les discriminations vécues.

De nombreux travaux de sociologie détaillent les processus discriminatoires. Les écarts constatés dans les inégalités sont le produit de processus qui articulent l'origine, le genre et d'autres critères. La difficulté à reconnaître le rapport social de genre ou le rapport social ethno-racial est aussi le fruit d'une construction historique qui a survalorisé la question sociale au détriment des autres rapports de domination.

Des observations empiriques, dont les travaux menés par Françoise Lorcerie, ont montré qu'il subsiste des différences liées à l'origine dans les orientations. Une forme de hiérarchisation scolaire apparaît, les personnes d'origine extra-européenne étant situées en bas et les filles d'origine européenne situées en haut. Par exemple, en ce qui concerne les annotations des enseignants, les garçons d'origine extra-européenne suscitent davantage de remarques négatives. En outre, la durée moyenne des entretiens d'orientation diminue tendanciellement lorsque la langue est moins maîtrisée. Elle augmente lorsque l'enfant est accompagné de ses deux parents, mais elle est plus brève lorsque seule la mère est présente.

Dans le cadre du projet, un séminaire envisagé sur le thème « orientation sans discrimination » n'a pas eu lieu. Cela montre la difficulté à traiter de cette notion. Une formation juridique proposée aux parents les a largement mobilisés. Les personnes fortement exposées aux discriminations ethno-raciales sont souvent intéressées par la connaissance de leurs droits. Ce point pourrait être développé dans le cadre des politiques de la ville, mais il est difficile de faire financer ce type de projet. Il importe avant tout d'écouter la parole des personnes concernées par les discriminations pour construire des dispositifs adaptés.

Les élèves n'anticipent pas vraiment la discrimination dans l'orientation scolaire, ils en parlent peu. Cela soulève la question du cadre d'ouverture de la parole. Il est arrivé que des adultes viennent délégitimer la parole des jeunes. La priorité est donc de créer des cadres qui rendent la parole possible. Les parents d'élèves disposent d'un pouvoir sur ce plan. Énoncer une discrimination revient à la dénoncer, c'est pourquoi certaines personnes ont peur de s'exprimer. Un moyen d'ouvrir la parole est de reconnaître des rapports de domination entre les groupes sociaux. Un certain nombre de personnes ont conscience qu'elles n'ont pas les mêmes chances. La reconnaissance de cette asymétrie est nécessaire à l'ouverture de la parole. Les mécanismes peuvent être déconstruits par la conscientisation des rapports de domination.

Il existe à Villeurbanne un réseau de vigilance qui permet une formation régulière dans le cadre des actions conduites. L'intégration de ce réseau par les acteurs jeunesse et éducation permettra de poursuivre le travail. La discrimination est aussi une affaire de temps : si l'on en manque pour effectuer les bons recrutements, on sera tenté de discriminer.



Les orientations au prisme des origines et du genre :

Différenciation, vécus discriminatoires et impacts sur l'insertion professionnelle des descendants d'immigrés

Yaël BRINBAUM

Maîtresse de conférences en sociologie au Cnam, chercheuse au Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique (Lise), affiliée au Centre d'études de l'emploi et du travail (CEET) et Fellow de l'Institut Convergences Migrations (ICM)

Yaël Brinbaum a mené une étude qui visait à comparer les trajectoires scolaires des filles et des garçons selon leurs origines, en cherchant comment se combinaient les origines sociales, migratoires et le genre. L'avantage des filles est-il confirmé chez les descendants d'immigrés ? L'objectif était d'analyser le rôle de l'origine et du genre combinés tout au long de la scolarité à partir d'un certain nombre d'indicateurs, notamment la performance obtenue.

L'apport de cette démarche a été démontré dans les années 1990 avec

l'analyse de panels d'élèves. Il s'agissait aussi de documenter les effets combinés des origines migratoires et du genre, des caractéristiques sociales et familiales, du parcours scolaire antérieur, du contexte scolaire et des aspirations des familles. Analyser les trajectoires finement permet de mieux comprendre l'insertion et les trajectoires professionnelles de ces jeunes en fonction de leurs origines et de leur genre. Les enquêtes sur lesquelles je me fonde identifient les descendants d'immigrés. Elles prennent également en compte les différences géographiques des foyers.

Aspirations scolaires

Le premier aspect important est l'aspiration scolaire. Les familles expriment des aspirations très élevées, qui ont augmenté durant la dernière décennie. Le baccalauréat est devenu la norme, 80 % des familles souhaitant que les enfants l'obtiennent. Ces ambitions sont importantes pour les filles comme pour les garçons. Les familles maghrébines et asiatiques rejoignent le niveau d'ambition des familles sans origine migratoire et peuvent même les dépasser. En revanche, les familles turques et portugaises aspirent moins au bac et valorisent davantage les diplômes professionnels et l'apprentissage. Les jeunes d'origine portugaise s'insèrent très bien sur le marché du travail.

L'aspiration à un bac pro a supplanté l'ambition du CAP. Quoi qu'il en soit, les familles entendent par « le bac » le baccalauréat général. Une grande majorité de familles souhaite que leurs enfants suivent des études supérieures, et ce quelle que soit l'origine. Cependant, les familles ne disposent pas toujours des ressources permettant d'accompagner les enfants sur le plan scolaire. Près de la moitié des enfants d'origine maghrébine ou turque ont été scolarisés pendant au moins un an en éducation prioritaire, et la plupart en totalité. Cela concerne 61 % des enfants d'origine africaine subsaharienne. Les filles sont plus souvent orientées vers des secondes générales et technologiques que les garçons.

Orientations genrées et différenciées selon les origines

Prévention des discriminations et choix d'orientation : quels enjeux, quelles alliances ?
Séminaire national – 22 mars 2024 - Réseau RECI

Les résultats démontrent une inégale répartition dans les filières selon leur sexe et leur origine, notamment sociale. L'origine sociale joue beaucoup, et même davantage que l'origine migratoire.

En 2015 et 2016, près de 77 % des élèves entrés en sixième en 2007 avaient obtenu un baccalauréat. Les descendants d'immigrés ont rattrapé les élèves sans ascendance migratoire, à l'exception des élèves d'origine turque. Les garçons obtiennent davantage de diplômes professionnels (BEP et CAP), mais ils sont

également plus nombreux à sortir sans diplôme.

Les écarts sexués ne sont pas de même ampleur que les inégalités sociales. Parmi les familles comptant au moins un cadre ou un enseignant, plus de 90 % des enfants ont un baccalauréat avec un écart sexué faible, alors que l'écart est beaucoup plus important dans les familles où les parents sont ouvriers employés. Les bacs technologiques sont surreprésentés chez les descendants de Maghrébins.

Le sentiment d'injustice et le sentiment de discrimination ethno-raciale

De manière générale, les inégalités se sont déplacées au niveau des filières : les descendants d'immigrés accèdent souvent à l'université, mais ils n'y ont pas les mêmes chances avec un bac professionnel ou technologique. Cela a bien entendu un effet sur leur insertion professionnelle. Pour certains groupes, le décalage est plus important entre l'aspiration et le résultat, en particulier pour les garçons d'origine africaine subsaharienne ou turque. Ce décalage engendre un sentiment d'injustice. Le risque d'être sans diplôme est également plus fréquent au sein de ces populations. Les inégalités sociales apparaissent dès l'école primaire et les enfants qui ont redoublé très tôt sont plus nombreux à sortir sans diplôme par la suite, en particulier ceux qui cumulent les facteurs : prédominance d'une langue étrangère à la maison, précarité socioéconomique, etc.

Comment se mesure le sentiment d'injustice et de discrimination ? La question suivante a été posée : « Pensez-vous avoir été traité différemment des autres élèves dans la notation, dans les décisions d'orientation, dans la discipline et les sanctions et dans la façon dont on s'adresse à vous ? » La demande a également portée sur les causes potentielles des traitements

défavorables. En ce qui concerne la méthode, le choix a été fait de ne pas utiliser le terme de « discrimination » afin de ne pas induire un biais.

C'est dans l'orientation que le sentiment d'injustice est le plus élevé. Il est évoqué par 16 % des descendants d'immigrés, un taux deux fois supérieur à celui des personnes sans ascendance migratoire. En dix ans, le sentiment d'injustice est demeuré stable chez les descendants d'immigrés, alors qu'il a augmenté chez les personnes sans ascendance migratoire. Ce sentiment est très variable selon le sexe et l'origine. Il concerne 8 à 10 % pour la population majoritaire, mais il atteint 30 % pour les enfants d'origine algérienne et d'origine africaine subsaharienne. Il est peu élevé parmi les enfants d'origine asiatique. Les jeunes mettent d'abord en avant leur origine et leur couleur de peau pour expliquer leur sentiment, alors que la population majoritaire évoque davantage son état de santé ou son handicap. Les résultats obtenus dans les DOM sont assez similaires.

Le sentiment d'injustice éprouvé dépend beaucoup de la filière : 34 % des enfants d'origine africaine subsaharienne scolarisés dans des filières professionnelles évoquent un sentiment

d'injustice et de discrimination. Nous avons interrogé les jeunes sur la ségrégation perçue dans l'établissement. Les descendants d'immigrés d'origine africaine subsaharienne, de Turquie ou du Maghreb évoquent davantage l'injustice scolaire et la discrimination.

Quels sont les effets pour elles de ces traitements défavorables. Les ont-ils désintéressées des études, par exemple ? Les taux de démotivation sont très élevés parmi ceux qui ont ressenti des injustices scolaires. Une étude a montré que l'orientation contrariée augmente le risque de sortir sans diplôme et le risque de chômage, toutes choses égales par ailleurs. Elle a un impact fort sur les trajectoires d'insertion

Conclusion

Des tendances fortes se dessinent malgré une grande diversité de trajectoires parmi les descendants d'immigrés. Les filles sont avantagées dans le niveau d'éducation atteint. La ségrégation scolaire a gagné en importance ces dernières années. Les résultats démontrent une persistance du sentiment d'injustice à l'égard de l'orientation. Les orientations contrariées émergent du terrain depuis quelques années, tant au niveau des filières qu'à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Les rôles positifs de la famille, des enseignants et des conseillers d'orientation dans les trajectoires suivies se retrouvent.

Il est intéressant de penser les orientations successives comme vecteurs d'inégalités, d'interroger les biais sociaux

professionnelle et sur le sentiment de discrimination à l'embauche.

Un quart des descendants d'immigrés a arrêté les études en raison d'une orientation inadaptée. Ils sont également plus nombreux à subir le chômage et les trajectoires précaires. Les situations de chômage durable frappent plus souvent des groupes ayant connu davantage d'orientations contrariées.

En ce sens, les personnes disposant uniquement du baccalauréat sont davantage représentées dans les dispositifs permettant le retour à la formation. Les jeunes d'origine africaine subsaharienne sont plus de 30 % à faire état d'un sentiment de discrimination à l'embauche. Ils l'associent à l'origine, à la couleur de peau et à la résidence.

et ethno-genrés susceptibles de produire des discriminations. Des biais ont été relevés lors des entretiens, des jeunes expliquant qu'on les a dissuadés de prendre certaines orientations en leur précisant que « ce n'était pas pour eux ».

Sur la base de ces travaux, l'étude recommande la mise en place d'une politique d'éducation ambitieuse au niveau national et effective dès les premières années, un accompagnement scolaire précoce à l'orientation et une sensibilisation à tous niveaux. Il s'agit notamment de faire prendre conscience des biais sociaux. La sensibilisation est également très importante pour le processus de recrutement afin d'éviter les discriminations. Les recommandations portent également sur plus de mixité.

Interventions de la salle

L'autocensure a-t-elle été prise en compte dans la formulation des questions ?

Yaël BRINBAUM, CNAM

Nous n'avons pas posé de question concernant l'autocensure. Nous avons également relevé sur le terrain une certaine méconnaissance des filières et des opportunités de parcours.

Réda DIDI, Association Graines de France

Nous observons également que les jeunes ne se projettent pas. Ils n'ont pas connaissance du panel des métiers et des formations accessibles. Afin d'aller voir un conseiller d'orientation, il faut déjà avoir des idées précises. Cette situation est mal vécue par les jeunes des QPV et les personnes issues des milieux populaires, qui parlent même de « désorientation ».

Il est également indispensable de pouvoir humaniser le métier envisagé. Il faut que les jeunes puissent rencontrer des ingénieurs, des architectes, des médecins et des avocats afin de comprendre qu'ils sont en réalité comme eux.

Yaël BRINBAUM

Cette même expression de « désorientation » a été employée par un jeune que nous interrogeons. Savoir quel interlocuteur rechercher est une condition élémentaire. Les aspirations et les ambitions ne peuvent aboutir si les métiers sont mal connus. La communication de ces informations est une condition primordiale de réussite.



Ouvrir le champ des possibles, soutenir les aspirations des familles et des jeunes, quel rôle pour les associations locales ?

Témoignages

Mathilde BOULAY

Déléguée générale de L'Ascenseur (Paris)

Aïssa GRABSI

Directeur de l'association "Le Sel de la vie" Marseille

Collectif « L'Ascenseur » - Paris

L'Ascenseur est un collectif fondé depuis cinq ans à l'initiative de deux entrepreneurs sociaux, dont l'ambition est de lutter contre le déterminisme social. Les chiffres sont nombreux concernant les discriminations et les inégalités et il est difficile de faire évoluer la situation. Il est ainsi important de mettre les inégalités au cœur du débat public. Se regrouper en collectif permet d'obtenir plus de poids vis-à-vis des politiques publiques.

Nous regroupons aujourd'hui 20 associations, 300 collaborateurs et 43 000 bénévoles. Nous fédérons une centaine d'associations au-delà de nos murs. Ses locaux se trouvent situés au cœur de Paris, l'Ascenseur n'est pas en proximité directe des quartiers défavorisés. Nous avons fait ce choix afin que les jeunes de tous les quartiers puissent venir nous voir au cœur de Paris. La place de la Bastille est aussi un lieu symbolique. Les associations opérant dans les quartiers populaires peuvent bien entendu nous adresser des jeunes.

Nous avons choisi d'accompagner les jeunes issus de quartiers populaires et de milieux modestes du collège à l'insertion professionnelle. Nous proposons un accompagnement dans quatre

domaines : l'accès à l'éducation et à la formation, à l'entrepreneuriat, à la culture, au sport et à l'insertion. Nous bénéficions du soutien de partenaires privés. L'orientation est un sujet important pour nous, car elle ne se limite pas à la réussite, elle aide avant tout les jeunes à réaliser leur rêve, quel qu'il soit. Il ne s'agit pas nécessairement de voies valorisées sur le plan sociétal.

Le repérage de nos publics peut s'effectuer en lien avec les établissements ou les missions locales. Le collectif de l'Ascenseur repère son public via les associations. Certains publics sont plus difficiles à atteindre, en particulier les élèves « décrocheurs ». L'association "Fête le mur" les identifie à travers des activités sportives. La fondation Mosaïk travaille avec différents acteurs de l'inclusion économique.

Nous nous engageons pour la diffusion et la communication des différents dispositifs existants. Ils relèvent de l'État ou sont associatifs. Nous tentons également de travailler avec les entreprises engagées dans l'accompagnement des jeunes. Les programmes proposés par les associations sont très variés. L'association "Viens voir mon taf" accompagne les

jeunes à trouver un stage correspondant réellement à leurs aspirations, par exemple. L'objectif est que le premier pas dans le monde professionnel soit réussi, c'est-à-dire que les jeunes puissent rencontrer notamment des représentants des professions libérales et des personnes exerçant des métiers de cadre en entreprise.

Des associations font du mentorat. Cette activité est un levier important de confiance en soi et d'ouverture culturelle. Les systèmes sont spécifiques en fonction des jeunes et des besoins. Il est nécessaire d'accompagner à la fois la personne soutenue et le mentor afin que la correspondance soit fructueuse.

Enfin, des associations se consacrent aux volets de l'emploi, elles accompagnent notamment des jeunes dans la création de leur entreprise. Nous accompagnons les associations afin qu'elles puissent travailler ensemble, car un certain nombre de programmes peuvent être complémentaires. Nous avons permis à des associations de faire intervenir d'autres associations dans leur programme. Le travail collectif apporte aussi de la visibilité au tissu associatif, aux partenaires institutionnels et aux entreprises. Cela permet aussi un accès facilité à l'égalité des chances. Les jeunes savent qu'ils pourront aborder des sujets très variés lorsqu'ils viennent nous voir.

Une association, la fondation Mozaïk, travaille sur la responsabilité des entreprises en matière de discrimination. Son propos n'est pas de sanctionner, mais de sensibiliser et de former les entreprises. Elle organise également des rencontres avec les jeunes issus de l'immigration en situation de fragilité qui ont des difficultés à trouver un emploi.

L'Ascenseur compte un programme intitulé Génération ascenseurs, qui vise à renouveler les visages de la réussite. Le fait que les jeunes ne trouvent pas chez les décideurs des personnes qui leur

ressemblent favorise l'autocensure et les empêche de se projeter. Nous les formons donc au leadership et à la prise de parole en public et nous organisons des entretiens avec les décideurs afin de les rassurer. Par exemple, une jeune femme rêvait de devenir plume, c'est-à-dire d'écrire les projets de discours ou d'intervention de parlementaires, et souhaitait échanger avec une personne exerçant ce métier. Nous l'avons mise en relation avec la bonne personne. Nous menons aussi une action de formation à l'égalité des chances et de sensibilisation aux inégalités vécues en entreprise.

En ce qui concerne l'autocensure, le baromètre portait cette année sur la confiance en les autres et en l'avenir. La relation avec la famille est un vecteur important de confiance pour les jeunes. Le travail libère également la confiance. Nous observons par ailleurs une certaine défiance vis-à-vis des établissements, ainsi qu'une perte de confiance dans le système éducatif, notamment chez les parents. Il n'est plus considéré comme un système permettant de réussir. En tant qu'ascenseur, nous faisons intervenir les enseignants. Des associations accompagnent des jeunes à devenir enseignants en QPV.

Les entreprises souhaitent dans l'ensemble être accompagnées et formées, afin de notamment pouvoir retenir les collaborateurs qu'elles ont recrutés. Elles veulent également se former aux discriminations et aux inégalités. Nous proposons aux entreprises différentes formes d'engagement. Nous répétons qu'afin que le projet marche, il convient d'engager les moyens et les ressources nécessaires. En outre, la démarche doit être soutenue et partagée par la direction de l'entreprise.

Certaines fondations nous accompagnent, notamment La France s'engage. Elle propose un accompagnement financier, mais

également un soutien en matière de méthodologie et d'impact. Les politiques publiques de lutte contre les discriminations sont plus nombreuses qu'auparavant. Le problème est la fragilité des financements étatiques qui subissent de nombreuses coupes budgétaires.

Nous manquons de chiffres concernant les milieux populaires et les QPV. Afin de collecter davantage de données, nous travaillons avec le groupe SOS, qui établit des indicateurs de suivi de

l'égalité des chances. Nous souhaitons également établir un baromètre afin de mettre en place des réponses cohérentes par rapport aux chiffres collectés. Enfin, nous souhaiterions co-porter un label Entreprise avec l'État afin de valoriser les entreprises qui vont dans le bon sens. Nous souhaitons par ailleurs valoriser les dispositifs existants, notamment ceux de la DILCRAH et du Défenseur des droits, qui compte une plateforme anti-discrimination. Les jeunes pourront ainsi y avoir accès.

Association « Le Sel de la vie » - Marseille

Le Sel de la vie est une association marseillaise à l'origine qui est en train de se déployer dans la région PACA et au-delà. L'association se fonde sur un certain nombre de constats concernant les inégalités, les discriminations et les ségrégations. Son activité, menée au cœur des QPV, est la co-construction de projets avec leurs habitants. Elle vise à transformer les situations d'inégalité, afin que « venir de » n'empêche plus de devenir.

Nous sommes nés au cœur du confinement et avons commencé à nous développer à la sortie de la pandémie. Nous sommes connus pour les actions que nous menons au niveau local. Les jeunes viennent d'abord vers nous pour déverser un trop-plein de colère et bénéficier du punching-ball que j'évoquais. En somme, le téléphone arabe fonctionne très bien pour informer les jeunes.

Aujourd'hui, les acteurs institutionnels nous suivent et nous soutiennent. Tel n'était pas le cas au début, car ils jugeaient notre activité trop complexe. Nous avons précisément pris le parti de la complexité qui correspond à l'histoire et à la nature de l'individu.

Le Sel de la vie repose sur trois piliers. Le premier est l'ensemble des parents engagés pour leurs enfants et envers l'école. Le deuxième pilier est formé par l'ensemble des associations et collectifs de pieds d'immeuble. Le troisième pilier est une communauté professionnelle assez large qui rassemble notamment des infirmiers, des médecins, des psychiatres, des sophrologues, des enseignants et des éducateurs. Tous ces acteurs ont un point commun : ils travaillent au cœur des QPV, y vivent ou en sont originaires. L'objectif est de mettre fin aux chroniques d'échec social annoncé avant même l'entrée en classe de maternelle.

En chiffres, le Sel de la vie représente 37 projets menés dans les domaines de l'éducation, de la formation et des sports. Elle compte 26 partenaires publics et privés et 204 bénévoles.

Nous menons en ce moment trois actions importantes. La plus récente s'intitule les daronnes prennent le large. Elle vise à permettre aux femmes des quartiers populaires d'apprendre à nager, de passer le permis bateau et de découvrir les nombreux métiers de la mer. L'objectif est de les aider à suivre des formations qualifiantes afin de trouver un emploi. Nous souhaitons que l'action soit

associée à l'ouverture des Jeux Olympiques à Marseille.

La deuxième action est le développement du dispositif de détection, d'accompagnement et d'orientation des publics éloignés, en échec ou en rupture. Lorsque nous accueillons ces personnes, nous leur offrons un « punching-ball », c'est-à-dire la possibilité d'exprimer toutes les frustrations accumulées au cours de la vie, entre l'école, les stages et les carrières. Nous avons tous des comptes à régler d'une façon ou d'une autre avec une institution en lien avec notre parcours. Nous menons aujourd'hui une expérimentation concernant 19 jeunes à l'échelle de la région PACA avec le ministère de l'Éducation nationale et la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES). Le projet concerne à la fois les droits sociaux et fondamentaux.

Notre troisième action phare est la création d'une préparation sociale et solidaire aux concours de médecine nommée Médenpharmakiné, ce terme étant la contraction de médecine, dentaire, pharmacie, maïeutique et kinésithérapie. Si je souhaite illustrer cette démarche, disons que Kenza souhaite suivre des études de médecine depuis qu'elle est petite. Néanmoins, bien qu'elle soit excellente à l'école, elle ne se fait pas d'illusion compte tenu de sa situation sociale et de son lieu de résidence, car elle ne possède ni capital culturel ni capital social.

Cette situation d'impasse ressentie est corroborée par une étude de la DARES. Sur 5 % d'étudiants fils d'ouvriers inscrits en première année de médecine en 2022, plus de 90 % d'entre eux ne parviendront pas en deuxième année, parce qu'ils ne bénéficient pas des outils et de l'accompagnement nécessaires. « L'écurie sociale et solidaire » est fondée sur ce constat. Elle accueille aujourd'hui

la quatrième promotion et se trouve coordonnée par la première promotion.

Comme le disait Pierre Bourdieu, faire des études est un sport d'endurance. Un étudiant nous a dit avoir gravi l'Everest en ayant réussi le concours de médecine, compte tenu d'où il venait. Kenza est aujourd'hui coordinatrice de l'écurie sociale et solidaire pour notre quatrième promotion qui compte 18 étudiants. Le taux de réussite moyen s'élève à 40 %, ce qui est significatif. Cette initiative est essentielle pour le Sel de la vie, car elle nourrit la confiance et ouvre le champ des possibles pour les étudiants. Ce projet est lauréat de la fondation du Crédit coopératif et prix d'inspiration d'économie sociale et solidaire. Il a d'ores et déjà essaimé dans la région des Hauts-de-France.

La démarche est également intéressante sur le plan financier : la dernière promotion représente 677 000 euros économisés pour la collectivité. L'accompagnement requiert cependant des ressources et outils numériques. La location d'une application coûte 450 euros pour que les étudiants puissent accéder à des cours, effectuer les concours blancs et recevoir les corrections. L'application doit être proposée à 240 étudiants, ce qui représente un budget global d'environ 110 000 euros. Ainsi, les étudiants qui auraient pu être "assignés" à la chronique d'un échec annoncé apportent des savoir-faire et des expertises qui nourrissent le parcours des nouveaux entrants. En outre, des partenariats noués sur le terrain avec l'assistance publique des hôpitaux de Marseille nous permettent de bénéficier de locaux. L'hôpital Saint-Joseph nous a également mis à disposition son centre de formation.

S'agissant des moyens, les élèves n'ont pas à nous payer aujourd'hui. Les frais d'inscription sont payés en fonction du revenu des parents et demeurent ainsi largement accessibles. Payer seulement

950 euros, sur des frais qui s'élèveraient normalement à 10 000 euros, représente une grande opportunité le plus souvent motivante pour les parents.

Nous souhaitons continuer à nous renforcer afin de pouvoir être reconnus d'intérêt général. Des partenariats avec des structures privées permettraient également d'accroître notre autonomie

dans un contexte difficile. L'équipe de direction compte trois pôles. Ces derniers sont animés par des coordinateurs formés chez nous et issus des trois premières promotions. Par ailleurs, nous avons pu participer à un projet FSE. Enfin, nous sommes accrédités Erasmus +, ce qui nous permettra de faire partir des tuteurs et tutrices dans le cadre d'un dispositif de mobilité professionnelle.

Interventions de la salle

Romain BRIOT

Quelles seraient vos attentes vis-à-vis des collectivités locales ?

Mathilde BOULAY

Nous ne recevons aucune aide ni de la région ni de la ville. Nous aimerions qu'ils nous apportent un soutien financier, mais surtout politique en prenant en compte nos recommandations. Nous souhaiterions également une aide immobilière afin de pouvoir faire essaimer notre modèle en région. Nous allons à la rencontre des collectivités afin qu'elles trouvent des endroits permettant d'accueillir des collectifs associatifs. Nous aimerions être soutenus dans notre plaidoyer afin que les solutions que nous

proposons soient plus largement diffusées.

Nous attendions également que les fonctionnaires soient incités à être mentors et à faire du mentorat une politique publique. L'accueil des associations pourrait aussi progresser en interne au sein des institutions, car elles ont besoin de confiance et d'audace. Nous avons besoin que les associations prennent des risques avec nous.

Aïssa GRABSI

La question des financements est au cœur du problème. À la création de l'association, la priorité était de mener des actions, sachant que les résultats parleraient d'eux-mêmes. Rapidement, une fondation a misé sur nous, ainsi que la métropole d'Aix-Marseille, car des jeunes avaient vécu cette problématique et connaissaient le sujet. Par ailleurs, deux fonctionnaires de l'Éducation nationale ont obtenu une mise à disposition pendant deux ans : le

directeur adjoint technique et moi-même. Nous avons dû beaucoup militer pour obtenir cela. Nous devons même rechercher les financements remboursant le financement de notre mise à disposition. Cela représente pour nous beaucoup de temps et d'énergie. Notre préparation sociale et solidaire a failli fermer lors de la quatrième année. La pérennisation du financement serait donc très importante.



Rapport d'étonnement du grand témoin

Étienne BUTZBACH

Coordinateur du Réseau Mixités à l'école, CNESCO

J'interviens depuis 40 ans sur les questions qui nous préoccupent aujourd'hui et j'ai œuvré pendant 30 ans en tant qu' élu local. Nous avons dressé en 2022 un état des lieux de la mise en place des politiques de mixité au niveau local.

Comment articuler lutte contre les inégalités et lutte contre les discriminations ? Il existe des discriminations aujourd'hui en France. Le livre *Le regard des vainqueurs* de Sami Naïr s'attache à analyser les fondements anthropologiques de ce regard que pose la France sur elle-même et la difficulté de la République à assumer sa réalité métissée. Un autre ouvrage, *Pays de malheur* de Stéphane Beaud résume bien la façon dont un certain nombre de jeunes qui revendiquaient leur francité ont été renvoyés à leur assignation identitaire.

L'origine migratoire est aussi une ressource qui pourrait être valorisée. Le bon apprentissage du français peut se travailler à travers le plurilinguisme. Un pas important serait franchi si l'on admettait un enseignement plurilingue dès la maternelle. Les stéréotypes et les préjugés m'interrogent, leurs impacts ont des effets sur l'altérité. La notion d' « enfants d'immigrés » est discutable : parle-t-on de deuxième, de troisième ou de quatrième génération ? Nous sommes pour beaucoup d'entre nous des espèces de métisses. Il convient donc d'être prudent dans la façon d'aborder la question. Cela ne signifie pas qu'il n'y ait rien à faire pour modifier le regard porté sur l'autre, notamment le regard porté par les enseignants sur les familles d'immigrés ou sur les élèves issus de quartiers populaires. J'avais d'ailleurs proposé à Jean-Paul Delahaye, quand il

avait élaboré son rapport, que tous les enseignants qui se prédisposaient à une vocation éducative accompagnent les professionnels intervenant au cœur des familles. En ce qui concerne l'échec scolaire à la française, l'école républicaine demeure l'école du tri et de la sélection. Le secteur privé a privilégié ses propres recrutements. Au sein du secteur public, le clivage est important entre les établissements privilégiés et les établissements défavorisés. Cela pose un véritable problème d'injustice pour un certain nombre d'enfants qui se sentent privés du droit d'accéder à une scolarité qualifiée.

Au tri et à la sélection s'ajoute la massification de l'approche méritocratique. Être républicain, c'est penser que tout un chacun est parfaitement éducatif et peut réussir. Les associations qui sont intervenues aujourd'hui montrent bien que les capacités d'action existent sur le terrain. On est capable de conduire des politiques locales intéressantes qui pourraient structurer une politique publique nationale. Le problème est que le niveau national n'est pas du tout à l'échelle de ce qui faudrait faire. Il se limite à des politiques d'exceptions consolantes. Ces dernières sont par exemple les Internats d'excellence et les Cordées de la réussite. Les initiatives sont intéressantes, mais les mesures adoptées sont extrêmement individualisantes et ne favorisent pas la réussite de tous.

Comme le montrent les études de Bernard Charlot, des enfants de milieux populaires peuvent très bien réussir. Nous avons besoin d'adopter une approche beaucoup plus systémique pour aborder

convenablement le problème. Deux entrées permettraient de développer des politiques éducatives dignes de ce nom.

La première est le travail entrepris sur la mixité depuis quelques années. L'Éducation nationale doit veiller à la mixité dans les établissements scolaires. Depuis 2015, une expérimentation a été lancée dans plusieurs territoires afin de développer ces politiques.

On ne peut sans cesse renvoyer au local des éléments qui relèvent de politiques nationales. Les expérimentations intéressantes qui se sont développées doivent être prises en charge et déployées le cas échéant.

Deuxièmement, il est important de disposer de données permettant un constat partagé. Certaines associations ont demandé des chiffres, car les informations manquent encore. L'enjeu est d'obtenir également des données au sein des territoires afin d'identifier les problèmes spécifiquement posés. C'est cela qui permet de mener une politique sur mesure.

Un autre volet important de cette politique éducative publique concerne l'implication des parents. Aujourd'hui, nous sommes encore loin du compte.

Le troisième volet est la formation des enseignants. Ils doivent apprendre à mieux gérer la question de l'hétérogénéité. L'ouverture interculturelle fait cruellement défaut aujourd'hui : des enseignants sont confrontés à des publics qu'ils ne

connaissent pas. Il n'est pas de politique publique digne de ce nom qui ne développe sans la formation. La politique de mixité ne peut se limiter à mélanger les publics, elle doit être porteuse d'un accompagnement scolaire.

Le terme d'« orientation » me paraît limité, il conviendrait plutôt de parler de parcours et de processus. L'outil présenté par l'ONISEP est intéressant, mais l'enjeu n'est pas tant la plateforme que l'accompagnement humain qui va avec. La mixité avait été organisée à Berlioz à Paris, à partir de la sixième, alternant entre un collège favorisé et un collège populaire. Dans ce cadre, les conseils d'orientation durent plusieurs heures en troisième car chaque parent est invité à s'exprimer. La question de l'accompagnement est majeure pour les familles.

J'entendais évoquer ce matin la faible ambition des familles. Cependant, les ambitions des familles issues de l'immigration sont énormes au début. Elles s'éteignent assez vite en raison de la confrontation au système scolaire. En sixième, le niveau d'ambition a énormément baissé. Le regard porté sur les familles populaires gagnerait néanmoins à être plus nuancé.

En somme, ces politiques, complexes, nécessitent une mobilisation de l'ensemble des partenaires : les communes, les intercommunalités, les régions, les départements, mais aussi l'État.



Mots de conclusions

Romain BRIOT

Directeur général Adjoint, Intercommunalités de France

Plusieurs notions clés ont été analysées aujourd'hui comme le déterminisme territorial, l'autocensure, les orientations contrariées, qui se retrouvent de plus en plus dans les projets de territoire et dans les politiques publiques locales. Le terme de discrimination, en revanche, se retrouve trop peu dans ces projets. L'État

doit effectivement être présent au côté des collectivités pour avancer vers une meilleure observation et analyse des situations locales. En effet, même si certains acteurs locaux s'inscrivent déjà dans cette dynamique, il nous reste souvent à la verbaliser.

Marion TANNIOU

Conseillère solidarités et cohésion sociale, France urbaine

C'est sur le référentiel commun du droit que nous pouvons fonder l'approche transpartisane permettant de traiter les sujets qui nous occupent, même si le langage utilisé n'est pas toujours partagé. En outre, l'émergence des observatoires territoriaux a du sens. La collecte de données locales est un véritable enjeu, car elle permettra que

plusieurs territoires observent les mêmes choses en même temps. Ces observations coordonnées pourront nourrir une logique d'alliance au niveau national permettant d'émettre les mêmes demandes auprès de l'État. Le développement des cités éducatives, par exemple, relève d'une véritable politique structurelle de l'État.

Murielle MAFFESSOLI

Déléguée adjointe du Réseau RECI

En dépit de tous les travaux et études conduites depuis bientôt trente ans, nous demeurons dans une situation fragile face aux discriminations. Nous avons longtemps oublié les questions sociales, mais leurs retours ne doivent pas conduire à occulter les autres enjeux, et en particulier la prévention des discriminations. À un moment où le narratif national évoque sans cesse les discriminations, il demeure difficile de préciser de quoi il s'agit. Or, la discrimination est un délit, c'est aussi une violence faite à un certain nombre de nos compatriotes. La politique publique n'est toujours pas au rendez-vous sur ce point. Au sein du Réseau RECI, nous tenons au terme « ethno-racial » dans la mesure où il désigne avec précision certains comportements d'essentialisation des publics visés, potentielles victimes de ces

discriminations. Cette essentialisation est bien le fait des auteurs.

En France, une grande partie de la population immigrée est une population modeste. Même lorsqu'elle ne l'est pas, elle est renvoyée à une condition sociale minoritaire. La difficulté perdure à reconnaître cette question pour la porter conjointement. Nous avons une responsabilité collective sur ce point. Nous devons poursuivre le travail de sensibilisation, d'observation et diffuser les travaux effectués. Au regard de leur faible nombre, les démarches fructueuses comme celles menées à Villeurbanne doivent conduire à s'interroger. Leur consolidation et leur essaimage doit reposer sur une véritable politique publique

Le réseau RECI est soutenu par l'ANCT

